



Entente Sportive et Culturelle du XIème - Section Badminton

Règlement Particulier du 2ème tournoi de double de l'ESC XI

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier **2404691** et sous le nom «2ème ESC'UP». Il se déroule les 31 mai et 1er juin 2025 au Centre Sportif Alexandre Lippmann, 36 Rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.
- 1.4 Le Juge-Arbitre (JA) de la compétition est Monsieur Arthur Souillac. Ses décisions sont sans appel. Le JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Mr Germain Tan, accompagné de Mr Gaëtan Rigaud

Article 2 : Séries, tableaux, équipes

- 2.1 Le «2ème ESC'UP» est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs seniors. Les joueurs des catégories minimes, cadets, juniors et vétérans peuvent également s'y inscrire.
- 2.2 Les séries proposées sont N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9/P10 et P11/P12/NC dans les disciplines suivantes : double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (DMx).
- 2.3 Les différents tableaux de double se dérouleront le samedi (DH, DD) ; les mixtes seront disputés le dimanche (DMx)
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou bien en poule unique si le nombre d'inscrits ne permet pas de faire plusieurs poules. En cas de forte affluence dans un tableau, l'organisateur peut y limiter les inscriptions.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux

Article 3 : Inscription

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 2 mai 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux
- 3.2 Les listes d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées le **samedi 3 mai 2025**
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **Vendredi 16 mai 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux
- 3.4 Les inscription se font directement sur le site Badnet ou l'application Ebad.
- 3.5 Le règlement se fait exclusivement via le site ou l'application cités à l'article précédent.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. La date d'inscription d'une paire sera la date de paiement du dernier joueur à avoir réglé ses frais d'inscriptions.
- 3.7 Le nombre de joueurs maximum est fixé à 350.
- 3.8 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 17€ pour 1 tableau et à 22€ pour 2 tableaux.
- 3.9 Pour tous les tableaux, un des deux joueurs constituant une paire doit disposer du classement de la série demandée. En outre, l'autre joueur constituant la paire ne doit pas avoir plus d'un classement inférieur à la série demandée.
Exemple : deux joueurs respectivement classés R4 et R6 ne pourront pas jouer ensemble dans la série N3/R4.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 08h00 à 22h30 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de formulaires d'inscription mal complétés sont supportées par le joueur.

Article 4 : Forfait

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 2ème ESC'UP » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du juge-arbitre et de la LIFB (forfait@lifb.org).
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, au JA et à la LIFB dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit (mail) à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement dans Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de la première rencontre.
- 5.3 Les tableaux seront organisés par poules, avec dans la mesure du possible 2 sortants par poule, suivies de phases finales en élimination directe.
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au JA, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du JA muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre équipe, le volant officiel du tournoi est le Smash Gold. Ils seront fournis par l'ESC11 pour les finales.
- 5.7 Un stand AB-Sports sera présent sur place.
- 5.8 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt 60 minutes avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.9 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Une paire peut, en cas de litiges, faire appel au JA qui désignera un arbitre (si disponible) ou à défaut un compteur de points.
- 5.10 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.14 La participation au tournoi «2ème ESC'UP» requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.16 Tout participant qui refusent que leur image soit reprise sur les outils de communication du club organisateur (site internet et réseaux sociaux) doivent le signifier par écrit au comité d'organisation (esc11tournoibad@gmail.com) ou à la table de marque.



Entente Sportive et Culturelle du XIème - Section Badminton